DLP 16-6-60 058066



BULLETIN TECHNIQUE
de la Station d'Avertissements Agricoles
RHONE-ALPES

4, Place Gensoul — LYON Téléphone : 37-20-56
C. C. P. LYON 9430-12 Régisseur Recettes Protection végétaux

Lisez sur l'enveloppe de votre bulletin le numéro de votre région

N° 277 15 Juin 1960

PRECAUTIONS A PRENDRE EN CAS DE CHUTE DE GRELE

Il est rappelé aux viticulteurs et aux arboriculteurs qu'il est toujours indispensable d'effectuer un traitement anticryptogamique aussitôt que possible après une chute de grêle afin de favoriser la cicatrisation des plaies.

VIGNE

AVERTISSEMENTS

MILDIOU (& BLACK-ROT pour la Savoie et le Bugey): Des foyers primaires de Mildiou ont été repérés autour du 30 mai et du 9 juin dans diverses localités, notamment vallée de la Saône et région Drôme-Ardèche. Quant au black-rot, il reste très dangereux actuellement.

En raison de la croissance actuelle de la vigne et des nombreuses pluies locales qui se sont produites depuis le 31 mai, les traitements précédents devront être renouvelés au bout de 10 à 12 jours, ou, à défaut, dès réception de ce bulletin, en toutes régions.

VERS DE LA GRAPPE: les attaques de 1ère génération étant terminées, il n'y a pas lieu pour l'instant de prévoir de nouveau traitement jusqu'au prochain avis.

INFORMATIONS

OIDIUM: on doit continuer à surveiller et à traiter régulièrement cette maladie sur cépages sensibles.

ARBRES FRUITIERS

AVERTISSEMENTS

TAVELURES: le traitement précédent devra être renouvelé au bout de 12 jours ou même plus tôt en cas de forte pluie.

CARPOCAPSE: 1°- Continuer les traitements aux cadences indiquées dans les bulletins précédents.

2°- Etendre le premier traitement dès réception aux régions non encore citées dans les bulletins précédents.

Toutefois sur les quelques plantations situées au-dessus des altitudes suivantes (exposition sud): Drôme, Ardèche: 1000m - Isère, Rhône, Savoie, Ain: 900m - Loire, Hte Savoie: 800m (100m plus bas en exposition nord), le 1er traitement pourra être encore retardé.

P/279

PETITS FRUITS

INFORMATIONS

Les traitements contre la Sésie du groseillier (sur groseillier et cassissier), contre didymella et anthracnose sur framboisier, devront être renouvelés au terme de 15 à 18 jours ou, à défaut, dès réception.

GRANDES CULTURES

AVERTISSEMENTS

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE: Le traitement précédent devra être renouvelé au bout de 8 à 10 jours ou, à défaut, dès réception. De plus, les traitements seront étendus jusqu'aux altitudes suivantes:

Drôme et Ardèche:	900m
Ain, Isère, Rhône, Savoie	800m
Loire, Hte Savoie:	700m

A cette occasion on surveillera l'apparition de nouvelles larves du doryphore et on adjoindra le cas échéant un insecticide approprié à la bouillie fongicide.

TEIGNE & CERCOSPORIOSE DE LA BETTERAVE: Un premier traitement combiné devra être appliqué dès réception, par adjonction à un des insecticides précédemment cités (voir bulletin N° 275 du 21 mai 1960) un des fongicides suivants:

- bouillie bordelaise ou bourguignonne à 2kg/hl de sulfate
- sulfate basique, oxychlorure ou oxyde cuivreux à raison de 500gr/hl de cuivre métal
- association zinèbe-cuivre à raison d'au moins 60gr/hl de zinèbe et 150gr/hl de cuivre
- dimethyl dithio carbamate de cuivre à raison de 250gr/hl de matière active

PYRALE DU MAIS (Drôme, Isère, Ain)

Le premier traitement devra être appliqué entre le 20 et le 25 juin à l'aide d'un produit à base de D.D.T. ou de toxaphène.

Le Contrôleur chargé des
Avertissements agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la
Protection des Végétaux
A.PITHIOUD